



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Volume 28 n° 3
Novembre 2014

Chers(es) Saint-Josephois(es),

LES FLEURONS DU QUÉBEC - Effort collectif

Lors du dévoilement officiel des Fleurons du Québec, tenue à Montréal, le 30 octobre dernier, la municipalité s'est vue attribuer la cote de 3 Fleurons. Voici les commentaires des évaluateurs : *"Les efforts effectués dans le domaine municipal, institutionnel ainsi que dans les initiatives communautaires et de développement durable ont permis à la Municipalité de Saint-Joseph-de-Sorel d'accroître substantiellement ses résultats dans la grille des Fleurons et de maintenir 3 Fleurons. Félicitations!"*

Dans l'objectif de poursuivre cette progression, nous suggérons fortement de mobiliser les résidents, les industries et les commerces afin qu'ils contribuent activement à l'effort d'embellissement de la municipalité.

Félicitations! L'atteinte des 4 Fleurons pourrait être possible lors de la prochaine classification."

À cet effet, les dirigeants de RTFT avait accepté de collaborer, à l'effort d'embellissement de la Ville en peaufinant l'aménagement de leur parc de l'Ilménite. Les Forges de Sorel ont aussi contribué à cet effort en procédant à la plantation d'arbres sur leur propriété. Cependant, plusieurs projets d'aménagement émanant de nos industries nous permettent d'anticiper une meilleure classification dans trois (3) ans et qui se traduira inévitablement par l'accroissement de la qualité de notre environnement et de notre panorama. La réalisation de ces projets s'inscrit parfaitement dans les efforts d'embellissement de la municipalité et de ses partenaires. Ces efforts se refléteront sûrement lors de notre prochaine évaluation des Fleurons du Québec.

FORGES DE SOREL - Parc du Canon

Suite à des discussions entre les parties, les dirigeants des Forges de Sorel ont consenti, en partenariat avec la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à relancer le projet du Parc du Canon. En effet, ladite compagnie procédera sur leur terrain, bordée par les rues Mc Carthy, Saint-Joseph et Chevrier, à un aménagement horticole de qualité qui mettra en vedette le canon "twenty-five pounder" (25 livres) de la deuxième guerre mondiale, produit à l'époque dans leur complexe industriel.

La Ville participera à ce projet avec une bonification de la plantation (fleurs, arbres, arbustes, etc.) et par la prise en charge de son entretien.

RIO TINTO FER ET TITANE

Prolongement du Parc de l'Ilménite - Zone tampon

Après la fin des travaux de la construction de l'usine de traitement de SO₂, les discussions reprendront concernant l'établissement d'une zone tampon à

l'Est de leur propriété longeant la voie ferrée entre la rue Montcalm et le parc de l'Ilménite. Ce projet pourrait prendre la forme d'un prolongement du parc de l'Ilménite. Un architecte paysagiste a déjà établi des plans et esquisses préliminaires des plus prometteuses pour ce secteur. Le terrain de la Ville, borné par les rues Bonin, Montcalm et de l'Ilménite a également été mis à contribution pour l'aménagement de cette zone tampon verte, et ce, pour le bien être de tous les citoyens.

TERMINAL MARITIME SOREL-TRACY

Aménagement horticole - Zone tampon

Cette compagnie a acquiescé à une demande de la Ville en déplaçant son accès d'entrée sur la rue Étienne. Au cours des prochaines années, ladite compagnie procédera à des aménagements horticoles autour de sa propriété. Elle intégrera, également, la construction d'un aménagement avec l'hélice de bateau trouvé lors des travaux d'agrandissement de leur quai. "Le visage" de ce secteur de la Ville en sera grandement transformé.

FÉÉRIE DES LUMIÈRES - Activités hivernales

À l'initiative de monsieur Serge Baron, conseiller municipal, le Conseil a donné son aval à l'organisation d'activités hivernales dans la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel afin de valoriser nos décorations lumineuses du temps des Fêtes de Noël. Ces activités se dérouleront les 2, 3 et 4 janvier 2015. Des informations supplémentaires vous seront acheminées ultérieurement détaillant la programmation complète.

PLAN D'INTÉGRATION LOISIRS DE LA VILLE DE SOREL-TRACY - Renouveau

L'entente nous liant avec la Ville de Sorel-Tracy concernant l'utilisation de la carte d'accès-loisirs du plan d'intégration loisirs se terminera au 31 décembre 2014. Des négociations avec les dirigeants de la Ville de Sorel-Tracy se déroulent depuis 2013 concernant un éventuel renouvellement. La Ville de Sorel-Tracy envisage d'abolir la carte d'accès-loisirs et de s'inspirer des programmes loisirs développés à Victoriaville. Toutefois, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel souhaite ardemment la reconnaissance de sa contribution au loisir régional par le biais de l'opération du Centre Récréatif Aussant et son important déficit. Cette reconnaissance doit se traduire par une contribution financière importante.

LES SURPLUS ACCUMULÉS

Au 31 décembre 2013, les surplus de la Ville s'établissaient ainsi : le surplus accumulé affecté était de 200 894 \$ et le surplus accumulé non-affecté était de 1 047 107 \$.



Suite à la page 2...

PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ)

La Ville avait prévu une somme de 50 000 \$ pour poursuivre le programme de Rénovation Québec. Malheureusement, le gouvernement n'a pas donné suite à notre demande cette année pour la phase XI.

Ville de Saint-Joseph-de-Sorel					
PROGRAMME " RÉNOVATION QUÉBEC "					
PHASE	Nombre de propriété	Coût total des travaux & des frais de gestion	Coût payé par le propriétaire	Subvention versée (2/3 travaux admissibles) VILLE & SHQ	PART DE LA VILLE (seulement)
I (2003-2004-2005)	53	765 726 \$	366 448 \$	399 278 \$	199 639 \$
III (2006-2007)	11	133 490 \$	54 230 \$	79 260 \$	39 630 \$
IV (2007 à 2010)	33	467 426 \$	198 108 \$	269 318 \$	134 657 \$
V (2008 à 2011)	18	243 057 \$	93 505 \$	149 552 \$	74 772 \$
VI (2009-2010)	26	327 478 \$	133 028 \$	194 450 \$	97 222 \$
VII (2010 à 2014)	44	697 611 \$	319 426 \$	378 185 \$	189 084 \$
VIII estimé (2011 à 2014)	35	511 524 \$	229 860 \$	281 664 \$	140 827 \$
IX estimé (2011 à 2014)	15	275 466 \$	153 599 \$	121 867 \$	60 931 \$
X estimé (2013-2014)	8	170 621 \$	84 423 \$	86 198 \$	43 098 \$
TOTAL estimé	243	3 592 399 \$	1 632 627 \$	1 959 772 \$	979 860 \$

Olivar Gravel - Maire

Programmes de rénovation

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Saint-Joseph de Sorel et la MRC de Pierre-De Saurel tiennent à vous informer que les programmes de rénovation, Rénovation Québec-SHQ, Rénovillage et PRU, que dans le contexte de redressement des finances publiques entrepris par le gouvernement du Québec, la Société d'habitation du Québec (SHQ) a eu à faire des choix difficiles afin de contribuer à cet exercice. Par conséquent, le budget 2014-2015 du gouvernement du Québec ne prévoit aucun nouvel investissement dans les programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ pour la présente année. Seulement le Programme d'adaptation de domicile (PAD) se poursuivra jusqu'au 31 mars 2015.



MRC
de Pierre-De Saurel

La SHQ a amorcé une démarche de réflexion sur ses programmes et celle-ci s'arrimera à celle qu'entreprend la Commission permanente de révision des programmes. Cette démarche permettra notamment de déterminer les orientations de la SHQ en prévision de la prochaine année budgétaire.

Nous vous tiendrons au courant pour la prochaine année budgétaire 2015-2016 en ce qui concerne ces programmes, jusqu'au 31 mars 2015, il est donc inutile publiciser ces programmes.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

SÉANCE ORDINAIRE

14-06-16 : Route industrielle : Demande de parrainage du député de la circonscription de Richelieu pour l'obtention de pouvoirs spéciaux dans un projet de loi privé pour l'aménagement d'une route industrielle du secteur Est. (C.P. 14-05-20).

Centre Communautaire Le Chez-Nous de Saint-Joseph : Le Conseil accepte la demande du Centre Communautaire Le Chez-Nous de Saint-Joseph de tenir un bingo hebdomadaire dans la salle municipale de Saint-Joseph. (C.P. 14-06-02).

14-07-07 : Circulation des camions et des véhicules outils : Le Conseil demande à la Sûreté du Québec l'application du règlement « concernant la circulation des camions et des véhicules outils dans la Ville de Sorel-Tracy » afin d'éviter des problèmes de circulation de véhicules lourds à Saint-Joseph-de-Sorel et à Sorel-Tracy et demande au Ministère des Transports du Québec de suspendre l'approbation du règlement # 351 et de procéder aux modifications recommandées et d'adopter la suggestion dudit ministère concernant le plan de circulation. (C.P. 14-06-06).

14-08-18 : Autorisation de paiement : Le Conseil autorise le paiement no 8 de (342 088,55 \$) à la compagnie Danis Construction Inc. pour les travaux effectués en date du 6 juin 2014 concernant le renouvellement des infrastructures des rues Cadieux, Rivard, Bouvier, Filiatrault, de l'Église et d'une partie de Champlain et le paiement no 3 de (48 932,89 \$) à l'entrepreneur Construction Sorel Ltée pour l'ajout à l'aréna d'un garage pour la resurfaceuse à glace. (C.P. 14-07-07).

14-09-15 : Emprunt : Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques de 2 832 000 \$ (travaux d'infrastructure).

14-10-20 : Émission d'obligations : Résolution d'adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques pour la somme de 2 832 000 \$ pour les travaux rue Champlain, Cadieux à de l'Église. (C.P. 14-09-15).

Route industrielle projet de loi privé pour le financement : Considérant que le Maire et le Directeur général ont rencontré les représentants des Forges de Sorel Cie pour présenter le projet de loi privé pour le financement de la route industrielle ayant principalement pour objet d'accorder à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel des pouvoirs spéciaux dans le domaine des transports (voirie) pour lui permettre de construire une route industrielle sur des terrains privés et d'en limiter l'usage;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, propose :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel poursuive les démarches pour l'adoption dudit projet de loi privé en vue de la conclusion du dossier de la route industrielle afin d'éliminer le transport lourd dans le secteur d'habitation des étroites rues Mc Carthy et Saint-Joseph qui sont inadéquates pour la circulation de gros camions, comportant des résidences érigées près du trottoir ainsi que la nombreuse présence d'enfants générée par la fréquentation de la piscine municipale (rue Saint-Joseph) et la proximité de l'école Martel. (C.P. 14-09-15)

Règlement concernant la circulation lourde : Considérant que le Conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a pris une position surprenante relativement au règlement #351 concernant la circulation des véhicules lourds en n'appuyant pas ce dernier;

CONSIDÉRANT que ledit règlement #351 ne faisait qu'harmoniser la circulation des véhicules lourds avec les rues établies par la Ville de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a, depuis près de 20 ans, consulté la Ville de Tracy et, par la suite, la Ville de Sorel-Tracy avec 4 ou 5 études pour une route industrielle;

CONSIDÉRANT que la recommandation CP-14-151 du 16 juin 2014 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel demandait au Ministère du Transport du Québec la suspension de l'approbation dudit règlement qui n'a donc pas été approuvé par ce dernier;

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, propose ce qui suit :

QUE la Ville de Sorel-Tracy soit informé que le règlement #351 concernant la circulation des véhicules lourds n'avait pour effet que d'harmoniser les routes de circulations avec son règlement.

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a demandé au Ministère du Transport du Québec, par la recommandation CP-14-151 du 16 juin 2014, la suspension de l'approbation dudit règlement afin d'apporter des correctifs appropriés.

QUE la Ville de Sorel-Tracy soit informée que le Conseil municipal de Saint-Joseph-de-Sorel est toujours disposé à rencontrer ses représentants pour réexpliquer le tracé qui a été maintes fois discutées depuis plusieurs années (environ 20 ans), avec étude à l'appui. (C.P. 14-09-15).

Octroi du contrat - Garage municipal - Réfection des murs extérieurs et de la tour : Considérant que suite à l'appel d'offre du 15 septembre 2014, un seul entrepreneur avait déposé une soumission pour les travaux de réfection des murs extérieurs et de la tour du garage municipal;

CONSIDÉRANT qu'après étude et discussion avec l'architecte relativement à certains changements à apporter afin de diminuer les coûts, le Conseil décide de retenir la méthode de réfection par insertion d'armature de fer et de ciment et renonce à baisser la tour;

Les décisions du conseil (suite)

En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, propose:

QUE le contrat pour la réfection des murs extérieurs et de la tour du garage municipal soit octroyé à l'entrepreneur « Construction Beaulieu et Bergeron Inc. » en fonction de sa soumission déposée qui doit toutefois incorporer les crédits et les modifications de travaux décrits dans le document DDC1 de l'architecte Daniel Cournoyer (travaux de maçonnerie - 45 247,00 \$ + taxes) et dans le document crédit pour annuler les travaux de démolition de la tour (- 32 500,00 \$ + taxes) de « Construction Beaulieu et Bergeron Inc. » pour un montant total de 387 206 \$, plus les taxes applicables. (C.P. 14-10-06).

Lot 5 369 540 - Grève Parc Pointe-aux-Pins - Offre de vente du MDDELCC :

CONSIDÉRANT que le MDDELCC, dans sa lettre du 16 septembre 2014, consent à vendre à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le lot 5 369 540 d'une superficie de 11 830 mètres carrés et présentant une ligne sinueuse de rive visée d'une longueur totale de 239,3 mètres;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire l'acquisition du lot numéro 5 369 540; En conséquence, la Commission, à l'unanimité des membres, recommande ce qui suit :

QUE la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel accepte d'acquérir du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le lot numéro 5 369 540 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Richelieu, d'une superficie de 11 830 mètres carrés et présentant une ligne sinueuse de rive visée d'une longueur totale de 239,3 mètres, pour le prix de vente de 1,00 \$ plus les frais administratifs de 629,00 \$ et 299,13 \$ pour un total de 929,13 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'acte de vente contienne les clauses suivantes:

- L'acquéreur reconnaît être informé que le terrain vendu aux présentes est contaminé, qu'il est inscrit au répertoire des terrains contaminés du ministère et qu'il assume les conséquences inhérentes à cet état de fait.
- L'immeuble vendu soit utilisé exclusivement à des fins non lucratives publiques. Le notaire mandaté devra, aux frais de la municipalité, publier au Registre foncier un avis d'adresse (art. 3022 C.c.Q) en faveur du ministre.

QUE l'occupation du domaine hydrique de l'État exercée par la partie de la rampe de mise à l'eau située en dehors du remblai devra quant à elle être régularisée par bail, le cas échéant, et cet ouvrage occupant le domaine hydrique de l'État devra être représenté sur plan distinct par un arpenteur-géomètre mandaté.

QUE l'on mandate l'étude Pépin, Couturier, notaires pour préparer l'acte notarié officiel et le bail, le cas échéant.

QUE l'on mandate la firme d'arpenteur-géomètre Lessard & Doyon pour préparer le plan de la rampe de mise à l'eau sur le lot. QUE le maire, Olivier Gravel, et le directeur général et secrétaire-trésorier, Martin Valois, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel tous les documents nécessaires pour l'acquisition du lot 5 369 540. (C.P. 14-10-06)



Monsieur Michel Latour

siègera comme pro-maire
à compter du 17 novembre 2014

Monsieur Latour a été élu conseiller pour la première fois en novembre 2013. Il est membre des comités suivants : Comité consultatif environnemental, Comité consultatif d'urbanisme, Comité de la Fête des bénévoles, Comité de la Fête Nationale, Comité des Finances, Comité de négociation, Comité de Sécurité Incendie et Comité de Protection civile Municipale.



ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Place aux citoyens

Avis d'intérêt général

La décision de la députée de Richelieu, Élane Zakaïb, de quitter la vie politique n'entraîne pas la fermeture du bureau de circonscription.

Le bureau qui relève désormais du whip de l'opposition officielle demeure en effet ouvert.

Par l'entremise du whip, l'équipe peut donc continuer à faire cheminer vos dossiers et à vous servir d'intermédiaires auprès du gouvernement afin de défendre les intérêts de la région.

COMITÉ ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL/RIO TINTO FER ET TITANE

14-06-05 : (Du Conseil : Olivar Gravel, Serge Baron, Michel Latour, Vincent Deguise, Jacques Renaud, Citoyens : André Cournoyer, Jean Deguise, Léon Latour, de RTFT : Fariel Benameur, Serge Bérubé, Anne Laganière, Luc Martel, Marie Rousseau, Richard Meloche et Robert Cole (observateur))

Les dirigeants de l'entreprise RTFT, nous font l'état de la situation économique du marché, (la demande, la Chine, le sulfate, la productivité, etc.). Retour sur les arrêts du dépoussiéreur central et système à gaz CO; de la qualité de l'air ambiant (le moniteur situé à l'aréna); du programme d'amélioration de la qualité de l'air; du calendrier du projet de SO₂; de la nouvelle cheminée; du programme d'amélioration environnementale; suivi de l'air; du SO₂ et du bruit; du rapport de développement durable qui sera bientôt disponible, etc.

COMITÉ LOCAL MADA

14-10-07 : (Vincent Deguise (remplace Jacques Renaud), Olivar Gravel, Francine Parenteau, Serge Baron, Ginette Richard, Monique Thibault, Yolande Joly, Jean-Gilles Valois, Véronique Massé, Coordinatrice)

Les représentants complètent la politique des aînés et consultent les membres sur le plan d'action. Les membres font le tour des actions à poser dans le but de favoriser l'implantation d'un vieillissement actif.

COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE

14-09-09 : (Véronique Massé, Coordinatrice, Olivar Gravel, Jacques Renaud, St-Joseph; Linda Cournoyer, St-David; Luc Dionne et Marie-Claude Antaya, Ste-Victoire; Luc Latraverse, Ste-Anne; Mathieu Beauchemin, Massueville; Patricia Salvas, St-Robert; Patrick Péloquin, Sorel-Tracy et Johanne Lépine, Yamaska)

Madame Andréanne Letendre Charron, agente de développement en sécurité alimentaire, présente son projet du PARSIS (... solidarité et inclusion sociale) concernant une formation pour de bonnes habitudes de vie (ex : cuisine collective; popote roulante; « Atelier, je suis capable, etc.). Par la suite, nous faisons le suivi concernant les dossiers suivants : « Défi parc »; le 14 septembre; le Chemin du poisson jaune; certifié famille et la réimpression du « Guide du logement ». Le 11 novembre, Madame Sylvie Bernier donnera une conférence dans la région portant sur la formation concernant les environnements favorables. Concernant le dossier MADA, nous discutons des politiques locales et la coordinatrice présente la première version de la politique régionale des aînés.

14-10-14 : (Véronique Massé, Coordinatrice, Marie-Claude Antaya, Sainte-Victoire-de-Sorel; Mathieu Beauchemin, Massueville; Patricia Salvas, Saint-Robert; Lucette Berger, Saint-Roch-de-Richelieu; Sophie Poirier, Saint-Ours et Vincent Deguise, Saint-Joseph-de-Sorel)

Discussion du budget présenté au prochain budget pour la mise en oeuvre du plan d'action de la politique familiale. Il s'agit de la dernière année pour le présent plan d'action. Véronique prévoit une révision du plan d'action pour 2015.

Conférence de Sylvie Bernier, le 11 novembre prochain pour les élus. Politique familiale régionale présentation du budget 2014-2015, les environnements raisonnables.

MADA : révision du document de politique, présentation des différents constats et plan d'action 2015-2017.

COMITÉ ZIP DU LAC SAINT-PIERRE

81^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-05-27 : (Pierre Latraverse, président, Olivar Gravel, François Bélisle, Michel Désy, Luc Lessard, Guy Gérin-Lajoie et Louise Corriveau, directrice générale)

Le président dépose son rapport écrit 2013-2014 : en février 2013, le ministre du MDDEP confirmait que le Comité ZIP serait le maître d'oeuvre de la Table de concertation Régionale (TCR) du lac Saint-Pierre; signature de l'accord de contribution en juin 2013; la réunion de la fondation de la TCR a eu lieu en février 2014; la première réunion du Comité permanent a eu lieu le 24 mars 2014; etc.

18^E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE DU :

14-05-27 : États financiers : Revenus 615 953 \$; dépenses 613 854 \$; excédent 2 099 \$; actif net non affecté : 87 845 \$.

Rapport de la directrice générale : restauration des berges de l'Île de Grâce (voir bulletin « Brise du lac »).

82^E SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-05-27 : Nomination des officiers : président; Pierre Latraverse, vice-président, Olivar Gravel, secrétaire : Guy Gérin-Lajoie administrateurs : François Bélisle, Luc Lessard, Michel Fafard et Michel Désy.

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT (CIT) DE SOREL-VARENNES

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-06-26 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet : Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron : St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire : Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères : François Gamache, Mario Mc Duff : St-Amable ainsi que Yvon Massicotte, sec-très, Annie Cournoyer, Jacques Deslauriers et Louise Boucher)

Les délégués discutent de la poursuite de "La Québécoise", de la démarche du d.g.; de la modification d'horaire en vigueur du 24 août; de la préautorisation des comptes à payer, du stationnement des minibus; du contrat d'entretien des plates-bandes au Terminus et garage, etc.

14-08-28 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet : Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron : St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire : Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères : Martin Damphousse; Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff : St-Amable ainsi que Yvon Massicotte, sec-très, Mireille Allatt, sec-très. Adjointe et Louise Boucher)

Les délégués discutent des items suivants : adoption des règles applicables aux usagers; de la situation financière; des plaintes; décide de l'ajout d'un point de vente à Liquidation Guertin; des opérations et du suivi des travaux effectués.

14-10-02 : (Serge Péloquin, Dominique Ouellet : Sorel-Tracy, Olivar Gravel, Serge Baron : St-Joseph, Suzanne Dansereau, Maud Allaire : Contrecoeur, Alexandre Bélisle, Luc Fortin, Verchères : Martin Damphousse, François Rinfret; Varennes, François Gamache, Mario Mc Duff, St-Amable; Yvon Massicotte, Murielle Allatt, Louise Boucher et Jacques Deslauriers)

Les administrateurs discutent et font le suivi : adoption du règlement de modification d'arrêts d'autobus du CITSV; des honoraires de Bélanger Sauvé; de la grille de tarification 2015 et de Taxibus; de demandes de subventions; de l'ajout de service à St-Amable; de l'entretien du terrain de Varennes; de la rencontre des directeurs généraux des villes; etc.

14-10-23 : (Olivar Gravel, Serge Baron, St-Joseph; Serge Péloquin, Dominique Ouellet, Sorel-Tracy; Suzanne Dansereau, Maud Allaire, Contrecoeur; Alexandre Belisle, Luc Fortin, Verchères; Francis Rinfret, Varennes; François Gamache, Mario Mc Duff, St-Amable; ainsi que Yvon Massicotte, sec-très., Murielle Allat, sec-très. Adjointe, Jacques Deslauriers et Louise Boucher, Gestrans).

Les délégués acceptent le contrat de déneigement et d'entretien pour 3 ans (76 500 \$), ajoutent des fournisseurs à la liste de virements bancaires; prennent connaissance de la situation financière et adoptent le budget 2015.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-06-11 : Rapport mensuel des comités régionaux : Le maire de Saint-Joseph-de-Sorel dépose ses rapports mensuels (Comité ZIP du lac Saint-Pierre et la démarche MADA, "Ensemble avec les aînés").

Parc éolien : Adoption du mémoire de la MRC à présenter au BAPE concernant le Parc éolien Pierre-De Saurel.

Avenir d'enfants : À compter du 30 juin, transfert de la fiducie "Avenir d'enfants", établir toutes les ententes de partenariat en cours pour signer l'addenda.

Sûreté du Québec : Dépôt du rapport annuel de la S.Q. (1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014).

14-07-02 : Comité de diversification et de développement durable : Adoption du rapport final du Fonds de soutien aux territoires en difficulté (Comité de diversification et de développement durable).

MADA : Dépôt du rapport final de la démarche "Ensemble pour tous nos aînés" MADA (politique familiale)

BAPE : Amendement du mémoire de la MRC déposé au BAPE concernant le projet du Parc éolien Pierre-De Saurel.

14-09-10 : Entente de gestion 2012-2014 : Autorisation de signature de l'avenant à l'entente de gestion 2012-2014 entre le MEIE et la MRC et aussi pour cette entente la MRC et le CLD.

MAMOT : Demande au MAMOT pour obtenir l'autorisation de cautionnement un prêt de 4 M\$.

Gestion des matières résiduelles : Prolongation du contrat de collecte et de gestion des matières résiduelles de EBI Environnement (année d'option).

MAMOT : Demande au MAMOT pour obtenir l'autorisation d'engager le crédit de la MRC pour une période excédant 5 ans.

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU/SAINT-LAURENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU :

14-04-24 : (Olivar Gravel, président, Yvon Bibeau, Sorel-Tracy, Martin Bergeron, ing. ainsi que Charles-Éric Noël, André Tremblay, d'Aquatech)

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GARE DE SOREL

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-06-26 : (Serge Péloquin; Sorel-Tracy, Olivar Gravel; St-Joseph, Suzanne Dansereau; Contrecoeur, présidente, François Gamache; St-Amable, Alexandre Bélisle, ainsi que Yvon Massicotte, sec-très., Annie Cournoyer, Jacques Deslauriers et Louise Boucher)

M. Jacques Sicard démissionne de son poste de directeur général (dg). La procédure de remplacement sera mise en place. Le représentant de la firme d'avocats fait la présentation de l'état de la situation de la poursuite nous opposant à la firme "La Québécoise".

14-10-02 : (Serge Péloquin; Sorel-Tracy, Olivar Gravel; St-Joseph, Suzanne Dansereau; Contrecoeur, présidente, François Gamache; St-Amable, Alexandre Bélisle, Verchères; Martin Damphousse, Varennes; ainsi que Yvon Massicotte, sec-très., Murielle Allat, Jacques Deslauriers et Louise Boucher)

Les délégués prennent connaissance de l'état des finances au 31 août et discutent de la location des locaux disponibles.

14-10-23 : (Olivar Gravel, St-Joseph; Serge Péloquin, Sorel-Tracy; Suzanne Dansereau, Contrecoeur; Alexandre Belisle, Verchères; Francis Rinfret, Varennes; François Gamache, St-Amable; ainsi que Yvon Massicotte, sec-très., Murielle Allat, sec-très. Adjointe, Jacques Deslauriers et Louise Boucher, Gestrans).

Les représentants prennent connaissance de la situation financière de la Régie de la Gare et adoptent le budget 2015 (2015 : 780 655 \$; budget 2014 : 796 794 \$) ainsi que le contrat d'entretien de l'équipement pour 5 ans.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY, SAINT-JOSEPH, SAINT-ROCH

SÉANCE RÉGULIÈRE DU :

14-03-03 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Luc Airolti ainsi que Raymond Lamoureux)

Nous procédons au renouvellement de l'entente de la Régie de l'eau avec Raymond Lamoureux de même que celle nous liant avec Luc Airolti. Ensuite, nous discutons de l'installation UV (une étude sera demandée) et de la réparation de la pompe de 200hp. Les délégués adoptent le rapport des indicateurs de gestion.

14-08-25 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier, Luc Airolti, Raymond Lamoureux ainsi que Vicky Bussière)

Les délégués autorisent la demande d'estimation des coûts pour l'installation UV; ils acceptent la réalisation de l'étude de la dalle de béton pour la pompe 200hp et ils prennent connaissance du rapport financier semestriel.

14-10-20 : (Olivar Gravel, président, Francine Parenteau, Serge Péloquin, Yvon Bibeau, Claude Pothier, Luc Airolti, ainsi que Vicky Bussière)

Nous discutons du budget 2015 totalisant 1 158 190 \$ soit une diminution de 45 380 \$, du surplus accumulé; de la définition de tâche de Raymond Lamoureux et de l'autorisation et la procuration pour la comptabilité.



Féerie des Lumières

2-3-4 janvier 2015

Le Conseil municipal vous convie à sa 1^{ère} Édition de la Féerie des Lumières. Venez terminer vos festivités du temps des fêtes en vous divertissant sous les magnifiques décors illuminés de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

Promenades en traineau, jeux gonflables, spectacles intérieurs et extérieurs et plus encore seront au rendez-vous de cette première fête hivernale.

Nous vous attendrons devant l'Hôtel de Ville afin de fêter avec vous.

Surveillez la programmation officielle dans les prochaines communications.

BÉNÉVOLE FÉMININE - 2014

Pas chanceux cette année, réellement on n'est pas chanceux, écoutez ce n'est pas une farce. Notre bénévole de l'année est originaire de la paroisse Marie-Auxiliatrice où elle fut baptisée. Que voulez-vous, elle était si petite et pas responsable de ses actes. Nous lui pardonnons, c'est quand même pas de sa faute.

J'ai cru comprendre lors de ma brève enquête que, plus jeune, elle avait la patte légère. Ha! Ha! Vous autres à quoi vous pensez... Je veux dire qu'elle aimait danser et même qu'elle a enseigné la danse. Elle connaît bien le jardinage, elle est une jardinière émérite, pas surprenant qu'elle possède tant de connaissance. Elle a travaillé dans une grange, si mes références sont exactes. C'était la grange du Survenant avec une telle expérience vous pouvez imaginer son jardin.

C'est une femme aux multiples horizons. Elle fut cuisinière, aujourd'hui sa spécialité les hot-dogs. Elle connaît aussi la rénovation, lors de travaux chez elle, elle a demandé à son conjoint de la tôle transparente pour le balcon arrière. Présentement, elle est attirée vers les systèmes de chauffage, spécialement les thermostats. Elle a chaud, elle a froid, elle frissonne, elle transpire.

De plus, elle fut bibliothécaire. J'espère qu'elle se procurera un livre sur la ménopause afin de régler son problème de thermostat.

Tant qu'à son bénévolat, elle fut présidente du Club Lions et l'instigatrice du projet toutou Lions que les policiers, pompiers et ambulanciers remettent aux enfants quand ils vivent un stress intense. Elle est trésorière du Chez-Nous et s'implique auprès de nos aînés. On m'a informé qu'elle a tendance à verser une larme facilement. S'il vous plaît lorsque je la nommerai, n'applaudissez pas, scandez simplement son nom. Nous risquons moins de faire ouvrir le robinet.

Madame Nicole Kiopini



BÉNÉVOLE MASCULIN - 2014

Notre bénévole masculin cette année est un homme qui a la réputation de dire toujours oui. Mais non, mais non, ce n'est pas un « yes men » il a son caractère et sait prendre des décisions comme tasse toi chérie, c'est moi qui fait le souper ce soir. Je me pose une question bien personnelle : sa conjointe dit elle oui, aussi souvent que lui. Jacques, Jacques reste dans le sujet oui oui...

C'est un membre du Club Lions de Saint-Joseph-de-Sorel, depuis belle lurette et fait partie du Conseil d'administration. Il est le premier à dire présent et à motiver les autres car pour lui tout est réalisable. Épluchette de blé d'inde, tournoi pee-wee, terrain de jeux, l'Oasis, le bingo, tournoi de golf et j'en passe. De plus, il est la personne la plus serviable que je connaisse. Je l'ai mentionné au début, il dit toujours oui...

Maintenant, je touche une corde très sensible, vous verrez les hommes, eux, comprendront. Croyez le ou non mes amis, notre bon gars a accepté de ranger dans son garage de gros objets d'un organisme de Saint-Joseph-de-Sorel. J'aurais compris qu'il accepte de les entreposer dans la maison au sous-sol, dans une chambre, même dans la cuisine mais dans son garage, c'es incroyable,

c'est impensable. Pour ce geste, nous, de la gente masculine, lui aurions décerné la mention bénévole de l'année pour les dix ans à venir. Réellement notre homme a un coeur aussi gros que son garage.

Mesdames, Messieurs, ce spécimen a un coeur en or, il aime aider les jeunes, nos aînés, ses voisins, il ramasse des fonds, donne de son temps sans compter et il dit toujours oui.

Il a déjà été nommé bénévole de l'année mais sa continue implication lui mérite pour une seconde fois cet honneur.

Monsieur Jean-Guy Parenteau



COUP DE COEUR - 2014

Lorsque vous circulez au Québec, le premier point de repère que nous observons dans un village est son église et en second lieu, souvent c'est son école. Nous, à Saint-Joseph-de-Sorel, avons perdu le premier, mais notre second est plus que spécial.

L'école Martel, école exceptionnelle, tellement qu'une journaliste du journal « La Presse » y a consacré une série de quatre articles. Mais pourquoi est-elle si exceptionnelle ? Peut-être par l'orientation du Ministère de l'éducation, peut-être par la vision du président de la Commission scolaire, peut-être par la définition spécifique de la mission de notre école. À mon avis, ces éléments ne sont que théoriques. C'est son équipe, soit son personnel, qui fait que l'école Martel est exceptionnelle et c'est dans cette équipe que j'ai découvert mon coup de coeur.

Cette enseignante fait plus que son travail, elle s'implique auprès de ses élèves en leur fixant un objectif à long terme et en les motivant pour atteindre leur but. Elle planifie leur activité de fin d'année, réserve les billets de train, l'hôtel, prévoit les visites, communique avec les parents et organise, activités, entrevues et tout cela en cadrant dans son programme scolaire.

Depuis déjà plusieurs années, sa destination est la ville historique de Québec. Elle est devenue une ambassadrice de notre municipalité. Découverte des Plaines d'Abraham par son groupe en arborant fièrement un immense drapeau

de Saint-Joseph-de-Sorel. De plus, elle inculque à ses élèves la fierté d'appartenir à notre communauté.

Son dernier voyage l'amena à visiter l'Hôtel de Ville de Québec avec un guide particulier, Monsieur le Maire Labeaume. Après cette visite, il y a eu une rencontre dans le bureau du maire où ses élèves lui ont posé des questions historiques et d'actualités. L'entretien s'est terminé après 45 minutes d'échanges. Tant qu'à notre ambassadrice, elle a remis à Monsieur Labeaume un jeu de cartes de Saint-Joseph-de-Sorel. Il a apprécié découvrir les beaux clichés de notre ville.

Pour ses initiatives, son dévouement et le rayonnement qu'elle nous apporte, nous décernons notre coup de coeur 2014 à **Madame Annie Cartier**, professeure de notre école.



Concours de décorations du Temps des Fêtes

Toutes les saisons sont des occasions de participer à l'embellissement de notre Ville. À cet effet, le Conseil municipal annonce la tenue du concours de décorations du Temps des Fêtes proposé aux résidents. Laissez-vous inspirer par l'esprit festif du temps de Noël et donnez des airs de fête à l'extérieur de votre résidence, le parterre, le balcon, les fenêtres.

Durant le mois de décembre, les conseillers, conseillères silloneront les rues de notre ville afin de repérer les décors extraordinaires. Peut-être serez-vous parmi les trois gagnants (un par quartier) d'un bon d'achat d'une valeur de 100 \$. L'originalité, le choix des matériaux, l'harmonie du décor et des couleurs et la quantité d'éléments de décoration seront les critères d'appréciation qui guideront les membres du Conseil au cours de leur visite.

Il n'est pas nécessaire de s'inscrire pour être concurrent. Il suffit tout simplement de participer, c'est-à-dire de contribuer à rendre encore plus joli et attrayant notre ville, en réalisant un magnifique décor du Temps des Fêtes.

8^e ÉDITION DU TOURNOI DE GOLF



Le vendredi 5 septembre 2014, lors d'une magnifique journée ensoleillée, se tenait la 8^e Édition du Tournoi de Golf de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, en partenariat avec son Club Lions au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».

Cette édition, sous la présidence d'honneur du tournoi Christian Deschênes, directeur général & joueur – Éperviers de Sorel-Tracy, a permis d'amasser des bénéfices de **14 680,30 \$**. La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la Maison Halte Soleil de Saint-Joseph-de-Sorel, maison de répit pour les proches de personnes handicapées.

Le Club Lions Saint-Joseph-de-Sorel remettra sa part dudit bénéfice à la marche pour le cancer « Relais pour la vie », à la Fondation de l'Hôtel-Dieu – Département Ophtalmologie ainsi qu'à la Maison Halte Soleil.

Félicitations aux organisateurs, merci aux généreux commanditaires à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui ont fait de ce tournoi une réussite.

Au plaisir de vous rencontrer l'an prochain pour la 9^e Édition qui se tiendra vendredi le 11 septembre 2015 au Club de golf Sorel-Tracy « Les Dunes ».



HALTE SOLEIL A UN URGENT BESOIN DE BÉNÉVOLES

Halte Soleil est un organisme communautaire qui offre du répit aux familles ayant soin d'une personne vivant avec une déficience intellectuelle et physique.

Si vous avez du temps à nous consacrer afin de donner du répit à des proches aidants
**S.V.P. contacter Patrice ou Véronique
au 450-742-4959.**

404, rue Filiatrault, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec J3R 3S8
T. 450.742.4959 | F. 450.742.3016 | haltesoleil@bellnet.ca



club de scrabble

Si J'oSais

St-Joseph-de-Sorel

Madame Monique Cool, directrice, du Club de Scrabble "Si J'Ouais" annonce que **Madame Madeleine Turcotte** est la gagnante de 2 tournois dans la classe B.



*voir **GRAND**
pour nos petits*



MERCI À NOS PARTENAIRES

Grâce à votre généreuse contribution, le souper spaghetti du 26 septembre 2014 s'est merveilleusement bien déroulé et l'événement en lui-même a connu un vif succès.

Votre générosité aura permis à plusieurs citoyens de tous les âges de connaître notre projet **Voir Grand pour nos petits** et de prendre connaissance de l'existence du **Local aux familles** de St-Joseph-de-Sorel. Votre aide y est pour beaucoup dans cette réussite et elle nous a permis d'atteindre notre objectif.



RioTinto



Marché urbain
Pierre-De Saurel



GYMNASTIQUE DOUCE

Jour : Vendredi
 Heure : de 09h00 à 10h00
 Durée : du 9 janvier au 15 mai 2015
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

GYMNASTIQUE INTELLECTUELLE

Jour : Mardi
 Heure : de 09h00 à 11h00
 Durée : du 20 janvier au 14 avril 2015
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

YOGA STRETCHING

Jour : Jeudi
 Heure : de 15h15 à 16h15
 Durée : du 8 janvier au 14 mai 2015
 Lieu : Salle municipale # 2
 702, rue Montcalm,
 Saint-Joseph-de-Sorel
 Coût : Gratuit

Vous devez vous inscrire avant la première séance au Centre de Formation professionnelle au 2725, boul. de Tracy, Sorel-Tracy durant les heures d'ouverture du bureau. Pour toutes informations, contactez Madame Maryse Fontaine, personne ressource au 450-743-1285.

N.B. À l'inscription vous devez OBLIGATOIREMENT fournir votre certificat de naissance et/ou baptistère.

BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.



Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

**Pour votre information voici les dates :
 25 novembre 2014 -23 décembre 2014**

CLUB DE FER SAINT-JOSEPH

Pour tous ceux et celles désirant se joindre au Club de Fer Saint-Joseph pour la saison 2015, veuillez prendre note que le montant d'inscription est de 30 \$ pour les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel et 35 \$ pour les autres Villes. Les parties se jouent les mardis.

**Pour information communiquez avec
 Monsieur Julien Paul au 450 742-0262**

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit: 702, rue Montcalm | Salle numéro: 1
 Jour: Tous les mardis | Arrivée: 18h45



**Informations
 Madame Monique Cool
 450 743-8197**

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église Marie-Auxiliatrice organisé par le Chez-Nous de Saint-Joseph.

**Les profits seront remis au
 Chez-Nous de Saint-Joseph.**

Nous vous attendons en grand nombre !

TEMPS LIBRE SOREL-TRACY

Vous recevez dans le publi sac le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir valide et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquez au : 450 780-5600

HORAIRE - PATINAGE LIBRE GRATUIT

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
3 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	4 novembre 2014 de 14h00 à 16h00	5 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	6 novembre 2014 ANNULÉ	7 novembre 2014 de 13h30 à 15h30
10 novembre 2014 ANNULÉ	11 novembre 2014 de 13h00 à 14h45	12 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	13 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	14 novembre 2014 de 13h30 à 15h00
17 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	18 novembre 2014 de 14h00 à 16h00	19 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	20 novembre 2014 ANNULÉ	21 novembre 2014 de 13h30 à 15h30
24 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	25 novembre 2014 de 13h00 à 14h45	26 novembre 2014 ANNULÉ	27 novembre 2014 de 13h30 à 15h30	28 novembre 2014 ANNULÉ
1 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	2 décembre 2014 de 14h00 à 16h00	3 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	4 décembre 2014 ANNULÉ	5 décembre 2014 de 13h30 à 15h30
8 décembre 2014 ANNULÉ	9 décembre 2014 de 13h00 à 14h45	10 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	11 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	12 décembre 2014 de 13h30 à 15h00
15 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	16 décembre 2014 de 14h00 à 16h00	17 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	18 décembre 2014 ANNULÉ	19 décembre 2014 de 13h30 à 15h30
22 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	23 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	24 décembre 2014 ARÉNA FERMÉ	25 décembre 2014 ARÉNA FERMÉ	26 décembre 2014 ARÉNA FERMÉ
29 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	30 décembre 2014 de 13h30 à 15h30	31 décembre 2014 ARÉNA FERMÉ	1 janvier 2015 ARÉNA FERMÉ	2 janvier 2015 ANNULÉ
5 janvier 2015 ANNULÉ	6 janvier 2015 de 13h00 à 14h45	7 janvier 2015 ANNULÉ	8 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	9 janvier 2015 de 13h30 à 15h30
12 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	13 janvier 2015 de 14h00 à 16h00	14 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	15 janvier 2015 ANNULÉ	16 janvier 2015 de 13h30 à 15h30
19 janvier 2015 ANNULÉ	20 janvier 2015 de 13h00 à 14h45	21 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	22 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	23 janvier 2015 de 13h30 à 15h00
26 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	27 janvier 2015 de 14h00 à 16h00	28 janvier 2015 de 13h30 à 15h30	29 janvier 2015 ANNULÉ	30 janvier 2015 de 13h30 à 15h30

Cet horaire est sujet à changement sans préavis

Activités - Aréna Aussant

Tournoi Pee-Wee Du 20 nov. au 30 nov. 2014
 Atome - Club Optimiste Du 2 au 11 janvier 2015
 Tournoi Intermédiaire Du 14 au 22 mars 2015
 Activités familiales - Ville de St-Joseph 12 avril 2015
 Tournoi Rio Tinto Du 13 au 17 avril 2015
 Tournoi Féminin Du 24 au 26 avril 2015
 Tournoi Industriel Du 29 au 3 mai 2015

PROGRAMMES CÉGEP/MUNICIPALITÉS



Kino GYM-ATOUT

CENTRE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE

Ouvert 7 jours sur 7

- Abonnement « Essai d'un mois » disponible!
- Abonnement « parent/enfant » (10 à 13 ans)

Tout abonnement comprend :

- Évaluation de la condition physique
- Prescription d'entraînement personnalisé
- Encadrement sécuritaire assuré par nos diplômés universitaires en activité physique
- Accès gratuit au badminton libre du Cégep
- Prêt de serviettes et cadenas

Différents types d'abonnements en fonction de vos besoins!

AUCUNS FRAIS INITIAUX

Extra-AÉROBIE

14 ANS ET PLUS
SESSION D'AUTOMNE
DÉBUTANT LE 8 SEPTEMBRE
(DURÉE DE 12 SEMAINES)

- Pilates
- Pilates douceur
- Pilates-Ballon

NOUVEAUX COURS OFFERTS !

GLIDING

MAMANS-BÉBÉS

KINFIT

PRO-SANTÉ (10-14 ANS)

COURS DE DÉVELOPPEMENT MOTEUR POUR LES ENFANTS

NOUVEAU!

Les Amikeins

3 À 8 ANS

SESSION D'AUTOMNE
DÉBUTANT LE 27 SEPTEMBRE
(DURÉE DE 8 SEMAINES)

COURS DE cheerleading

5 À 11 ANS

SESSION D'AUTOMNE
DÉBUTANT LE 20 SEPTEMBRE
(DURÉE DE 10 SEMAINES)

Initiation au cheerleading, apprentissage des techniques de base et spectacle

VENEZ DÉCOUVRIR LE CENTRE SPORTIF ET SES NOMBREUSES ACTIVITÉS :

Kino Gym-Atout, Extra-aérobic, badminton libre, escalade intérieure et différentes activités pour les jeunes. Renseignez-vous !



Fêtes D'ENFANTS

5 À 13 ANS

Venez fêter votre enfant avec tous ses amis.

Animation, trampoline, escalade, multisports et plus encore.

BADMINTON libre

10 ANS ET PLUS

REBELLES

Location DE GYMNASÉ

Escalade INTÉRIEURE

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

3000, boulevard de Tracy, Sorel-Tracy (Québec) J3R 5B9

450 743-9127



CONSULTEZ NOTRE SITE INTERNET POUR LES DÉTAILS DES SERVICES !

www.cegepst.qc.ca/centre-sportif

Votre numéro civique est-il VISIBLE ???

Quelle est l'importance de bien identifier nos bâtiments ?

Le numéro civique est d'une importance capitale lors d'une situation d'urgence pour porter assistance aux citoyens en détresse.

Ex.: Un membre de votre famille est victime d'un arrêt cardio-respiratoire, si la personne ne reçoit pas une défibrillation dans les huit (8) minutes suivant l'arrêt celle-ci a beaucoup moins de chance de s'en sortir, si elle s'en sort. Donc, toutes les secondes sont importantes, si les services d'urgence doivent chercher le numéro civique parce qu'il est mal situé, trop petit, numéro incomplet ou pas éclairé, pour toutes ces raisons cela peut faire la différence entre un membre de votre famille décédé ou en vie.

RÉFLÉCHISSEZ!!!!!!

Les services d'urgence de votre municipalité (police, pompiers et ambulanciers) croit à la sécurité de ses citoyens et citoyennes. Donc, dans le périmètre urbain et rural, nous recommandons d'avoir un numéro civique installé en façade du bâtiment, visible de la voie publique et éclairé si possible. Les chiffres pourront avoir une hauteur de **cinq (5) pouces** et de **couleur contrastante** du bâtiment.

Pour les boîtes aux lettres situées en bordure de la voie publique dans le secteur rural, nous recommandons des chiffres d'une hauteur de quatre (4) pouces et peints, de cette façon le risque que les chiffres décollent est éliminé. Nous comptons sur votre collaboration afin de nous aider à vous localiser le plus rapidement possible.

« Ce simple geste peut vous sauver la vie ».



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Objet : Opération nationale concertée – Piétons

Les interventions policières visant à assurer la sécurité des piétons sur le territoire québécois seront intensifiées du 13 octobre au 9 novembre 2014, dans le cadre d'une nouvelle Opération nationale concertée.

Les policiers porteront une attention particulière au respect des dispositions du Code de la sécurité routière relatives aux feux de circulation, aux arrêts obligatoires, aux passages pour piétons, aux véhicules affectés au transport d'écoliers ainsi qu'à toutes les dispositions applicables aux piétons.

Les nombreuses interventions qui seront réalisées dans le cadre de cette opération visent à sensibiliser les piétons et les conducteurs de véhicules routiers au respect de la signalisation et à intervenir sur les comportements à risque entourant la sécurité des piétons.

Obligations des automobilistes et des piétons

Les piétons doivent circuler sur les trottoirs, et, s'il n'y en a pas, ils doivent demeurer en bordure de la chaussée dans le sens contraire à la circulation. Ils doivent également traverser aux intersections et porter des couleurs claires pour être bien visible des conducteurs. Enfin, ils doivent s'assurer d'établir un contact visuel avec les automobilistes avant de traverser.

Quant aux automobilistes, ils doivent immobiliser leur véhicule avant la ligne d'arrêt, céder le passage aux piétons lorsque la signalisation le requière et allumer leur phares afin d'être bien visibles.

Rappelons que les piétons sont les usagers de la route les plus vulnérables. En 2013, 65 piétons ont perdu la vie à la suite de collisions au Québec.

Cette Opération nationale concertée (ONC) est déployée dans le cadre d'un partenariat formé par la Sûreté du Québec, l'Association des directeurs de police du Québec, le Service de police de la Ville de Montréal et la Société de l'assurance automobile du Québec.

- 30 -

Service des communications avec les médias
Sûreté du Québec
Montréal – Grand quartier général
514 598-4848
www.sq.gouv.qc.ca

Extrait du règlement municipal 251 concernant la garde des chats, chiens et autres animaux

Commets une infraction aux termes du présent règlement, tout propriétaire, possesseur ou gardien, d'un chat, chien ou autres animaux qui causent ou laissent subsister une telle nuisance, à savoir :

CHATS

- La présence d'un chat dans les places publiques intérieures et les édifices municipaux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat dans les parcs et terrains de jeux de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- La présence d'un chat sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, locataire ou occupant de cette propriété ;
- Le défaut par le propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de nettoyer par tous les moyens appropriés, tout lieu public ou privé, sali par les matières fécales de son chat ;
- Le fait pour un propriétaire, possesseur ou gardien d'un chat de laisser salir ou endommager la propriété d'autrui ou de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le fait de laisser errer un chat dans les rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chats dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

AUTRES ANIMAUX

- Il est interdit comme nuisance publique de garder ou élever dans les limites de la Ville :
- Un ou plusieurs coqs ;
- Un ou plusieurs pigeons ;
- Tout reptile tel que serpent, lézard, crocodile, iguane ;
- Tout animal carnassier, sauf un chien ou un chat, tel que loup, renard, chacal, guépard, jaguar, léopard, lion, lynx, ours, hyène ou tout autre animal sauvage.

CHIENS

- Il est défendu à tout propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien dans la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, de le laisser errer dans les chemins, rues et places publiques ainsi que sur les terrains privés sans le consentement du propriétaire ou de l'occupant de tels terrains privés, et tel propriétaire, possesseur ou gardien d'un chien, doit prendre les mesures nécessaires pour empêcher son chien d'errer, soit en l'attachant, en le clôturant, en l'enclavant ou de toute autre manière.
- Seuls les chiens tenus en laisse et accompagnés de leur maître peuvent circuler dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.
- Le défaut d'obtenir une licence conformément au présent règlement ;
- Le défaut de faire porter en tout temps au chien une plaque conformément au présent règlement ;
- Le défaut de tenir en laisse un chien dans les chemins, rues et places publiques de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ;
- Le défaut de tenir un chien attaché, clôturé ou autrement enclavé ;
- Le défaut d'enfermer ou d'isoler une chienne en rut ;
- Le défaut de nettoyer par tous les moyens appropriés tout lieu public ou privé sali par les matières fécales d'un chien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de se rendre sur un terrain privé autre que celui de son propriétaire, son possesseur ou son gardien ;
- Le défaut d'empêcher un chien de déranger les ordures ;
- Tout chien qui, en errant, aboyant, mordant, hurlant, courant les animaux, les véhicules automobiles, les cyclistes et les piétons, ou qui autrement trouble de quelque façon la paix de qui que ce soit.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans une unité d'habitation et ses dépendances.
- Il est interdit comme nuisance publique de garder plus de deux chiens dans ou sur un immeuble sans unité d'habitation, à l'exception d'une animalerie.

Quiconque contrevient à quelque disposition du présent règlement commet une infraction et est passible des amendes prévues audit règlement.

Service d'escouade canine de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a conclu dernièrement une entente temporaire avec le Centre Canin International pour les chiens et autres animaux.

Voici le numéro sans frais à composer pour les rejoindre : **1-800-363-0358**

En effet, vous devez communiquer avec le Centre Canin International et laisser vos coordonnées pour vous rejoindre, si vous avez :

- **trouvé un chien errant que vous avez récupéré**

(Veuillez prendre en note le numéro de la médaille ou s'il ne possède pas de médaille, veuillez prendre en note la description du chien, le secteur et le moment où il a été retrouvé.)

- **perdu un chien**

(Veuillez indiquer la description du chien, le jour et le secteur où le chien a été perdu.)

Les propriétaires d'animaux perdus devront assumer des frais d'hébergement auprès du Centre Canin International lors de la récupération de ceux-ci.

Pour les cas de chats ou autres animaux, vous devez communiquer aussi avec le Centre Canin International. Pour un problème de chats ou autres animaux errants, toujours en liberté, des cages peuvent être mises à votre disposition (prêt gratuit de la cage par la Ville ou des frais de location de 50 \$ par cage auprès du Centre Canin International).

Toutefois, dans le cas du ramassage de ces animaux des frais minimum de 50 \$ s'appliqueront et seront à la charge du citoyen.

• PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat, **au moins une semaine**, avant la date prévue des travaux

• PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine.

• EXTRAIT DU RÈGLEMENT PAIX ET BON ORDRE (entretien des bâtisses et autres)

Il est défendu à toute personne qui possède ou occupe un terrain vacant ou construit, qui y réside ou non, de le tenir dans un état de malpropreté telle qu'il soit une nuisance pour les voisins ou les passants.

Tout propriétaire, locataire ou occupant d'une maison ou autre bâtisse doit tenir cette maison ou bâtisse ainsi que la cour et les autres dépendances dans un bon état de propreté et libres de tout déchet, ordure ou substance malpropre quelconque.

Constitue une nuisance publique le fait de placer, déposer, accumuler ou amonceler de la terre, du sable, du gravier, de la pierre, de la ferraille, des pièces ou carcasses d'automobiles ou autre machinerie, des objets de rebut, des guenilles, du bois de seconde main, des métaux, du caoutchouc, des pneus usagers ou autres objets ou substances de même nature sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Constitue une nuisance publique le fait de laisser croître des arbustes, des branches, des broussailles ou des mauvaises herbes et de laisser des ferrailles, des déchets, des détritus, des ordures, des papiers, des bouteilles vides ou des substances malpropres ou nauséabondes sur tout terrain ou emplacement construit ou vacant situé dans la Ville.

Nous demandons aux citoyens de garder leur propriété ou terrain propre.

Constitue aussi une nuisance publique les personnes qui poussent sur la propriété d'autrui ou dans une rue, un chemin ou une place publique la neige provenant de leur propriété ou qui amoncellent de la neige ou toute autre chose sur la propriété d'autrui ou dans les rues, allées ou places publiques ;

• ARBRES

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

• BACS ROULANTS (gris et bleus)

Propriété de la ville

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a distribué en 2005, et ce **gratuitement**, des bacs roulants pour la cueillette des ordures ménagères et pour la récupération à tous les immeubles de Saint-Joseph-de-Sorel.

Chaque bac a son propre numéro de série qui a été assigné aux immeubles de la Ville et inscrit dans un registre.

Il est **très important lors d'un déménagement** de vous assurez que les bacs roulants (gris et bleus) demeurent à l'immeuble que vous allez quitter car ils sont la propriété de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

La Ville demeure propriétaire desdits bacs; toutefois les **propriétaires des immeubles seront responsables de l'entretien, la réparation et le remplacement de ces derniers.**

POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE

La politique de tarification familiale s'applique aux activités offertes par la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel de la façon suivante :

PAYABLE À 100% - 1^{re} activité

Inscription à l'activité dont le coût est le plus élevé.

Un rabais de 50% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

PAYABLE À 50% - 2^e enfant

En ordre décroissant du prix (en prenant la 2^e activité la plus chère)

Un rabais de 75% du coût d'inscription est applicable sur l'inscription d'un 2^e enfant d'une famille prestataire de la Sécurité du revenu ou d'une personne à faible revenu.

GRATUIT - 3^e enfant ou +

Toujours en ordre décroissant du prix

Le même processus se répète pour l'inscription à plus d'une activité d'un ou plusieurs enfants d'une même famille.

Jean, 4 ans, suit un cours à 50 \$, paiera 100% - 1^{er} enfant

Simon, 11 ans, suit un cours à 45 \$, paiera 50% - 2^e enfant

Marc, 10 ans, suit un cours à 42 \$, sera gratuit - 3^e enfant

Simon suit un 2^e cours à 40 \$, paiera 100%

Il entre dans un deuxième processus et devient - 1^{er} enfant.

Jean suit un 2^e cours à 38 \$, paiera 50%.

Il entre dans un deuxième processus et devient - 2^e enfant.

N.B : Les prestataires de la **Sécurité du revenu** sont tenus de présenter le carnet de réclamation (carte-médicaments) du mois courant afin de bénéficier de la tarification réduite. Les personnes à faible revenu doivent présenter un avis de cotisation reçu du gouvernement fédéral ou provincial où figure le total des revenus des deux conjoints qui doit être inférieur à 25 000 \$.

ENTREPOSAGE DE BACS

Le nouveau règlement concernant l'entreposage des bacs est en vigueur. Vous devez entreposer ceux-ci dans la cour arrière de votre propriété. S'ils sont dans les cours latérales, vous devez les dissimuler de la voie publique de circulation à l'aide d'un écran visuel.

IMPORTANT ÉMISSION D'UN PERMIS

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450-742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

SERVICE DE TRANSPORT COLLECTIF RURAL DISPONIBLE DANS VOTRE MUNICIPALITÉ



AVEC STACR, SE DÉPLACER N'EST PLUS UN PROBLÈME DE MOBILITÉ!

Transport du lundi au samedi, de 7 h à 23 h 30 et le dimanche et les jours fériés, de 9 h à 23 h 30
Tarifs de 3 à 6 \$ par déplacement, selon la destination (plus de 25 points de chute sur le territoire de la MRC)
Réservation obligatoire la veille du départ avant midi



SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ
ET COLLECTIF RÉGIONAL DE LA MRC
Pierre-De Saurel

WWW.MRCPIERREDESAUREL.COM/TRANSPORTMRC

Pour plus d'information : 450 746-7827
sans frais : 1 855 751-7827

COLLECTE DES RÉSIDUS VERTS

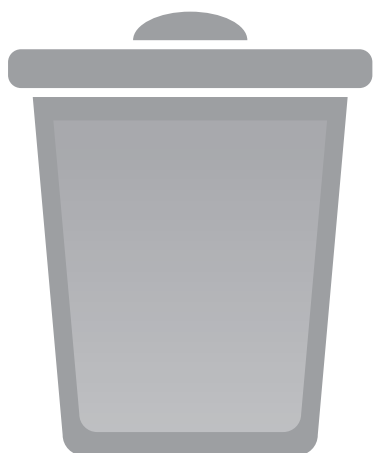
Les collectes des résidus verts d'automne auront lieu les **13 et 20 novembre 2014**.

Ne pas oublier que nous appelons résidus verts les déchets putrescibles provenant de votre cour ou de votre jardin tels que gazon, plantes, fleurs, haies de cèdre, feuilles mortes, etc. La tourbe, les branches d'arbres et d'arbustes (les branches sont ramassées avec les résidus verts, branches de 5 cm de diamètre attachées en ballots d'un poids maximum de 25 kg d'une longueur maximale de 1,5 m.), la terre, la pierre et les déchets de table ne sont pas admissibles dans les collectes de résidus verts.



IMPORTANT

**Veuillez prendre note que
la collecte des
déchets domestiques
et du recyclage
prévue le
26 décembre 2014
est ANNULÉE**



Toutes les collectes s'effectuent le jeudi, entre 6h30 et 19h00. Il est donc conseillé de toujours placer vos bacs en bordure de la rue la veille de la collecte, mais après 19h00. **Pour toute autre plainte, question ou commentaire** concernant les collectes de déchets, de matières recyclables ou aux collectes spéciales, contactez la MRC de Pierre-De Saurel au 450 743-2703 ou par courriel à mrc@pierredesaurel.com

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures ménagères s'effectue, à toutes les semaines de la mi-avril à la mi-octobre inclusivement et la période aux deux semaines est de la mi-octobre à la mi-avril de l'année suivante.

MATIÈRES RECYCLABLES

La collecte des matières recyclables s'effectue le jeudi au deux semaines.

Déposer dans vos bacs bleus les matières recyclables suivantes: papier, carton, verre, plastique, métaux, boîtes de conserves, canettes, etc.)

BACS ROULANTS - BRIS ET ACHAT

Bris de bac roulant

Si vous possédez un bac roulant de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et que votre bac subit un bris lors de la collecte de déchets ou de matières recyclables, vous devez communiquer directement avec la compagnie EBI en composant le 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703. Prenez note que des frais seront exigés pour la réparation et les pièces.

Achat de bac roulant

Si vous désirez vous procurer un bac roulant supplémentaire ou si vous n'avez pas de bac roulant actuellement et que vous désirez en faire l'achat, vous pouvez vous procurer des bacs roulants (360 litres) à déchets ou à recyclage auprès d'un commerce de détail, soit chez Rona Bibeau, Canadian Tire ou chez Patrick Morin ou encore, auprès de la compagnie EBI au 1-800-781-8111 ou à la MRC au 450 743-2703.

Vous devez vous assurer auprès du commerçant que le bac soit conforme, c'est-à-dire qu'il puisse être levé automatiquement par le dispositif des camions qui procèdent à la collecte.

Les deux bacs roulants sont obligatoires.



EBI
vous parle!



RAPPEL

**En hiver,
veuillez placer votre
bac roulant, vos
poubelles et sacs à
ordures à l'intérieur
de votre entrée pour
faciliter le
dénéigement.**



**Vous devez
OBLIGATOIREMENT
dénéiger votre bac ou
vos poubelles.**

**Les bacs enneigés
ne seront pas
collectés.**

INFORMEZ-VOUS!

**1 800 781-8111, poste 228
www.ebiqc.com**

COLLECTE DES ENCOMBRANTS OU OBJETS VOLUMINEUX

Matières admissibles.....

- Meubles et matelas
- Baignoires, évier, lavabo et bols de toilette
- Toiles de piscines enroulées et attachées
- Électroménagers à l'exception des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que les déshumidificateurs*
- Appareils électroniques (bouilloire, grille-pain, etc.)
- Branches d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 5 cm. Les branches doivent être attachées en fagots n'excédant pas 25 kg.
- Tapis enroulés d'une longueur de 1.5 m et d'un diamètre inférieur à 35 cm
- Plastiques agricoles entachés de terre (s'ils sont propres, ils peuvent être ramassés avec les matières recyclables, les mettre à côté des bacs bleus)
- Bicyclettes
- Barbecue sans la bonbonne de propane
- Téléviseurs
- Réservoirs à eau chaude

Matières refusées

- Matériaux de construction (y compris les portes et les fenêtres)
- Pièces d'autos (y compris les pneus),
- Sacs et boîtes.

Disposition des matières : Sur la propriété devant la façade portant le n° civique et à l'extrémité de la voie publique sans empiéter sur celle-ci. Les matières doivent être déposées le jour de la collecte avant six heures du matin ou après dix-neuf heures la veille de la collecte.

Important sur les remorques : Afin d'éviter tout incident et confusion, les matières mises dans des remorques ne sont pas ramassées.

*Les appareils de réfrigération, de climatisation ainsi que les déshumidificateurs sont ramassés sur appel par le Recyclo-Centre : **450 743-5224**.

Pour toute **information**, veuillez appeler au **450 743-2703**

Voici les dates des collectes : 6 novembre, 4 décembre 2014, 8 janvier 2015

COLLECTE D'APPAREILS DE RÉFRIGÉRATION ET DE CLIMATISATION

Depuis juin 2007, un service GRATUIT de collecte sur appel d'appareils de réfrigération et de climatisation est offert à tous les citoyens des municipalités désirant se libérer d'appareils contenant des gaz halocarbures tels que réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau et certains types de thermopompes.

COMMENT bénéficier de cette nouvelle collecte ?

1. S'inscrire sur un circuit de collecte en téléphonant le Recyclo-Centre au 450 746-4559.
2. Prendre note de la date où votre collecte sera effectuée.
3. Déposer votre appareil près de votre résidence lors de cette journée.

Ces types d'appareils ne sont plus ramassés lors des collectes régulières d'encombrants. Grâce à cette nouvelle collecte, vos appareils seront réutilisés ou, conformément au Règlement sur les halocarbures, dépollués de leurs gaz avant de prendre le chemin des usines de recyclage.

PNEUS ET MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - dépôt avec frais (\$)

Ne pas confondre les objets encombrants avec la peinture, les huiles usées et autres matériaux tels que portes, fenêtres, bois, bardeaux, gypse et clôtures.

Pour vous en départir communiquez avec une des entreprises suivantes pour connaître leurs frais applicables et leurs heures d'ouverture.

Pour les matériaux sec et les encombrants :

Location Sorel inc. (Lou-Tec),
370, rue du Collège
450 742-3787

Pour le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Sintra inc.,
290, rue Monseigneur-Desranleau
450 742-5993

Pour les matériaux secs, le ciment, l'asphalte, la brique et la pierre :

Danis Construction inc.,
13000, route Marie-Victorin
450 742-5335

Pour la récupération de pneus :

Entrepôt du pneus,
143, Boulevard Fiset
450-746-2700



PEINTURE - HUILE ET AUTRES (gratuit) Endroits de dépôt

Peinture usagée

Les marchands Rona et Patrick Morin de la région reprennent la peinture dans son contenant d'origine.

Disposition d'un ordinateur (si l'ordinateur est fonctionnel) :

Recyclo-centre :
165, ave, de l'Hôtel-Dieu, Sorel-Tracy
450 746-4559

(Si l'ordinateur ne fonctionne plus) :

Bureau en gros :
Sorel-Tracy 450 743-3888

Métaux

Matériaux Recyclés Sorel-Tracy
450 746-9309

HEURES D'OUVERTURE**HORAIRE D'HIVER****BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE**

Lundi au vendredi de : 08h30 à 12h00
13h30 à 16h30

TRAVAUX PUBLICS

Lundi au vendredi de : 08h00 à 12h00
13h00 à 17h00

ADOPTION DU BUDGET 2015

La séance spéciale pour l'adoption du budget pour l'année 2015 suivra immédiatement la séance ordinaire du Conseil municipal du 15 décembre 2014

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent aussi respecter toutes autres particularités.

Pour plus d'informations communiquez au bureau de la Ville

STATIONNEMENT CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre **01h00 et 07h00 du matin**, du 15 novembre au 1^{er} avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place public.

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 17 novembre 2014 - 15 décembre 2014

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (POLICE ET INCENDIE) 911

Police SQ : 450 310-4141

INCENDIE VILLE DE SOREL-TRACY :

Prévention 450 780-5600, p. 5200

Garage municipal, voirie : 450 743-4572

Secrétariat : 450 742-3744

Secrétariat : (télécopieur) 450 742-1315

Courriel : ville@vsjs.ca ••• **Site web :** www.vsjs.ca

Aréna : (loisirs) 450 743-3205

Piscine : 450 742-1172

Local du 3^e âge : 450 743-5431

MATIÈRES RÉSIDUELLES

MRC Pierre-De Saurel : 450 743-2703

USINE DE FILTRATION SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy 450 743-7087

MAIRE ET CONSEILLERS(ÈRES)

- Olivar Gravel450 742.3148
- Serge Baron450 742.5818
- Jean-Guy Cournoyer450 743.8779
- Vincent Deguise450 742.4379
- Michel Latour450 746.8965
- Francine Parenteau450 746.0896
- Jacques Renaud.....450 743.7803

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résident de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils Itée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2^e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.